

Quali'Kiné a le plaisir de vous adresser sa première Newsletter !
L'objectif est de vous informer régulièrement de tous les faits marquants de la première démarche de labellisation qualité des masseurs-kinésithérapeutes.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Formations 2019 : participez à une session près de chez vous !

Venez participer à une des **15 sessions de formation Quali'Kiné** près de chez vous, programmées sur le premier semestre 2019.

Si vous êtes déjà venue à une session, n'hésitez pas à en parler autour de vous !

D'autres formations seront programmées sur le second semestre de l'année.

Pour connaître les modalités d'inscription et de prise en charge par le DPC ou par le FIF-PL, veuillez consulter la page Web ci-après : [formations Quali'Kiné 2019](#).

DATE	VILLE	DATE	VILLE
20-mars	Rodez	22-mai	Rouen
21-mars	Toulouse	23-mai	Bordeaux
11-avr	Paris	06-juin	Bastia
18-avr	Blois	13-juin	Annecy
25-avr	Marseille	13-juin	Paris
25-avr	Auray	20-juin	Angers
02-mai	Besançon	27-juin	Strasbourg
15-mai	Amiens		

Les formations Quali'Kiné permettent de vous présenter le contenu de la Charte et le déploiement pratique de la démarche de labellisation.

D'une durée de 4 heures, elles permettent de **maîtriser l'essentiel de Quali'Kiné**.

Autoévaluation Quali'Kiné 2018 : résultats de la première campagne nationale

Chaque masseur-kinésithérapeute inscrit dans la démarche de labellisation Quali'Kiné a été invité fin 2018 à **renseigner son questionnaire individuel d'autoévaluation** des pratiques professionnelles et des règles administratives. Plus de **80% des kinés engagés ont participé** à cette première campagne d'autoévaluation ! Nous vous remercions pour votre engagement.

L'analyse des résultats démontre l'engagement incontestable des masseurs-kinésithérapeutes dans l'amélioration continue de leurs pratiques.

Une **synthèse nationale** de cette première campagne d'autoévaluation a récemment été communiquée par email aux MK engagés (fichier également disponible sur la Boîte à outils).

Servez-vous de votre synthèse individuelle d'autoévaluation, et comparez vos résultats à ceux de la synthèse nationale, afin d'**établir votre plan d'actions** !

S'inscrire ou renouveler son adhésion Quali'Kiné

L'**inscription à la démarche Quali'Kiné** peut se faire lors des formations présentiels ou sur le site Web de [Quali'Kiné](#).

Le **renouvellement individuel de l'engagement** dans la démarche se fait en **janvier de chaque année**. Si vous n'avez toujours pas renouvelé votre **cotisation pour 2019**, nous vous invitons à le faire directement sur le **site Web de Quali'Kiné**.

N'oubliez pas que votre cotisation est à comptabiliser en charge de votre cabinet !

Audits 2019 : lancement des premières visites qualité à partir de février

Un échantillon de masseurs-kinésithérapeutes a été sélectionné pour **participer à un audit-conseil** sur le début de l'année 2019 (de février à mai). Ce sera la **première vague d'audits en cabinet** qui aura lieu dans le cadre de la démarche de labellisation collective Quali'Kiné.

L'audit qualité est un **moment privilégié pour échanger** avec le consultant sur vos résultats d'autoévaluation, pour mieux appréhender certaines exigences de la Charte Quali'Kiné et pour vous approprier les documents de la Boîte à outils du site Web.

Pour rappel, c'est un **échantillon de MK** qui va représenter l'ensemble des engagés et **valider la labellisation collective au printemps 2019**.



Charte Quali'Kiné : une nouvelle version en préparation !



Les masseurs-kinésithérapeutes membres du groupe de travail Quali'Kiné se réunissent actuellement afin de **mettre à jour la Charte Quali'Kiné**.

La **v2** du **référentiel qualité national** des kinés sera publiée au mois de **mars 2019**. Elle vous sera communiquée dès sa publication.

Cette nouvelle version intégrera notamment la prise en charge par les **MKO (ostéopathie)**.

De nouveaux documents seront publiés en conséquence sur la Boîte à outils Quali'Kiné.

Boîte à outils Quali'Kiné : consultez les nouveautés

Les membres du comité de pilotage et du groupe de travail Quali'Kiné assurent l'alimentation régulière de la **Boîte à outils du site Web**.

Vous avez reçu vos informations de connexion par email. Merci de nous contacter si vous les avez égarées.

Plus de 60 documents sont disponibles à ce jour, n'hésitez pas à consulter régulièrement la Boîte à outils (nouveaux outils en bleu).

Ce travail n'est réalisable que grâce à vos idées, n'hésitez pas à nous **faire part de vos suggestions** !

Rendez-vous sur la [Boîte à outils](#).

Boîte à outils Quali'Kiné

Affichettes cabinet :

- ✓ Affiche tarifs_Métropole_QualKiné_V3_Sept2018 (.doc)
- ✓ Affiche tarifs_Métropole_QualKiné_V3_Sept2018 (pdf modifiable)
- ✓ Affiche tarifs_DOM_QualKiné_V1_Sept2018 (.doc)
- ✓ Affiche tarifs_DOM_QualKiné_V1_Sept2018 (pdf modifiable)
- ✓ Affiche AGA-CGA - style affiche_QualKiné_V1_Mars2018 / Affiche AGA-CGA - style chevalot_QualKiné_V1_Mars2018
- ✓ Affiche interdiction de fumer et de vaporiser_QualKiné_V1_Mars2018
- ✓ Affiche numéros d'urgence_QualKiné_V1_Mars2018
- ✓ Consignes de sécurité_QualKiné_V1_Mars2018
- ✓ Affichette traitement données santé patients_QualKiné_V1_Sept2018

Prise en charge du patient et suivi des soins :

- ✓ Fiche consentement dossier patient_QualKiné_V2_Sept2018
- ✓ Fiche consentement patient gestuelle spécifique_QualKiné_V1_Sept2018
- ✓ Carte de coordination_QualKiné_V1_Mars2018
- ✓ HAS - Brochure Faire dire - 2015
- ✓ Arrêté du 9 janvier 2006 fixant la liste des dispositifs médicaux que les masseurs-kinésithérapeutes sont autorisés à prescrire
- ✓ Newsletter URPS région Centre-Val de Loire sur les substituts nicotiques - 2016
- ✓ HAS - ETP-Grille d'aide à l'évaluation de la demande d'autorisation par l'ARS - 2010
- ✓ Ordre - Notice de mise en oeuvre de l'APA - 2016
- ✓ Ordre - Guide de bonnes pratiques information et publicité - 2017
- ✓ HAS - Synthèse du rapport d'orientation sur les programmes de récupération améliorée après chirurgie (RAAC) - 2016
- ✓ Fiche info - Maltraitance_QualKiné_V1_Mars2018
- ✓ Courrier type Procureur - Lettre de signalement_QualKiné_V1_Mars2018
- ✓ Grille d'évaluation de la satisfaction patient_QualKiné_V1_Mars2018
- ✓ Courrier type patients - Droits et remboursements_QualKiné_V1_Mars2018

Devis et facture :

- ✓ Devis HN_QualKiné_V1_Mars2018
- ✓ Devis DE_QualKiné_V1_Mars2018
- ✓ Devis DE NR_QualKiné_V1_Mars2018
- ✓ Facture ostéopathie_QualKiné_V1_Juillet2018

CONTACT :

- Pour l'adhésion et le paiement : QUALI'KINÉ, 15 rue de l'épée de bois, 75005 Paris – contact@qualikine.fr
- Pour le contenu et la méthodologie de la démarche : CARRON CONSULTANTS - corentin.gobe@carronconsultants.fr